CARLADES COMMUNAUTE

Compte-rendu de la séance du 04 juin 2026

Président de la séance : Philippe MOURGUES (THIEZAC)

Secrétaire de la séance : Annie DELRIEU TOURTOULOU (VIC-SUR-CERE)

Présents : Philippe MOURGUES (THIEZAC) Antoine GRICHOIS (BADAILHAC) Laurent USSE (POLMINHAC) Michel BESOMBES (SAINT-ETIENNE DE CARLAT) Annie DELRIEU TOURTOULOU (VIC-SUR-CERE) Muriel BORY (CROS DE RONESQUE) Thierry ROUGÉ (JOU SOUS MONJOU) Evelyne DELANOUE (POLMINHAC) Alain BROUSSE (POLMINHAC) Raphaël MOREAU (POLMINHAC) Sandrine DELPUECH (RAULHAC) Florence DE MASSOL (THIEZAC) Véronique BARTHELEMY (THIEZAC) Laurent SAUVANET (VIC-SUR-CERE) Christine DELBOS (VIC-SUR-CERE) Didier IRLANDE (VIC-SUR-CERE) Amélie CHAVAROT JULHES (VIC-SUR-CERE) François COURTINE (VIC-SUR-CERE) Damien DANDALEIX (VIC-SUR-CERE)

Excusés et représentés : Claude PRUNET (PAILHEROLS) suppléé par Philippe MOURGUES (THIEZAC) Martine BORDAS (POLMINHAC) suppléée par Evelyne DELANOUE (POLMINHAC) Martine BERGAUD (POLMINHAC) suppléée par Alain BROUSSE (POLMINHAC) Jean Baptiste AMILHAUD (SAINT CLEMENT) suppléé par Annie DELRIEU TOURTOULOU (VIC-SUR-CERE) Isabelle DENEYRAT SOUBRIER (VIC-SUR-CERE) suppléée par Christine DELBOS (VIC-SUR-CERE) Jérôme CHEZAUD (VIC-SUR-CERE) suppléé par Laurent SAUVANET (VIC-SUR-CERE)

Ordre du jour :

- Bilan de la concertation organisée dans le cadre de la Modification de droit commun n°1 du PLUi de Carladès Communauté
- Bilan de la concertation organisée dans le cadre de la Modification simplifiée n°3 du PLUi de Carladès Communauté
- Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°3 du PLUi de Carladès Communauté
- Convention d'adhésion des partenaires au dispositif "Chéquiers activités Pass Cantal" du Département du Cantal - 2026-2027
- Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial
- Modification des statuts de l'Office de Tourisme intercommunal du Carladès
- Désignation complémentaire des représentants de Carladès Communauté au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme intercommunal du Carladès
- Convention-cadre pluriannuelle de partenariat 2026-2030 avec l'Association Les Flocons Verts pour la valorisation et l'animation de la station de pleine nature « Pailherols en Carladès »
- Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2026 avec l'Association Les Flocons Verts
- Mise à jour du plan intercommunal des itinéraires de randonnée – dénomination des parcours et inscription au PDIPR
- Demande de subvention au titre du fonds vert Axe 3 - Création d'un tronçon de la voie de mobilité active du Carladès liaison cyclable
- GEMAPI - Approbation du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin Bromme-Siniq-Goul (2027-2031)
- GEMAPi Cère Amont - Projet d'aménagements agro-pastoraux sur les sources du Giou et du Mamou
- Attribution d'une aide économique à Thiézac rénovation - Acquisition d'une machine à projeter mini vario
- Décision Modificative n° 1 - Budget Principal - Exercice 2026
- Demande de subvention au titre du fonds vert – Axe 1 – Rénovation énergétique de la Grange communautaire
- Proposition de composition de la CIID

Délibérations du conseil :

Bilan de la concertation organisée dans le cadre de la Modification de droit commun n°1 du PLUi de Carladès Communauté (N° DE_2026_118)

Le PLUi de Carladès, approuvé le 25 février 2020, fait l'objet d'une modification de droit commun n° 1, prescrite le 9 avril 2024 et soumise à évaluation environnementale. Une concertation préalable a été organisée selon les modalités fixées par la délibération du 3 mars 2026 et a donné lieu au bilan annexé. Le conseil approuve ce bilan, consultable au siège de la collectivité et publié sur son site internet.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Bilan de la concertation organisée dans le cadre de la Modification simplifiée n°3 du PLUi de Carladès Communauté (N° DE_2026_119)

Parallèlement, une modification simplifiée n° 3 du PLUi a été engagée, complétée par l'arrêté AR_2026_005 du 16 janvier 2026 et soumise à évaluation environnementale. La concertation préalable s'est déroulée dans les conditions fixées le 3 mars 2026 et a donné lieu à un bilan annexé à la délibération. Le conseil approuve ce bilan, mis à disposition du public au siège et sur le site internet de la collectivité.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°3 du PLUi de Carladès Communauté (N° DE_2026_120)

La modification simplifiée vise notamment à interdire le changement de destination de certaines cellules commerciales afin de préserver l'offre de proximité, et à compléter l'identification des changements de destination. Conformément aux articles L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme, la procédure ne comporte pas d'enquête publique mais une mise à disposition du public d'un mois. Le conseil décide que le dossier sera mis à disposition du 29 juin au 30 juillet 2026 inclus, au siège, avec un registre destiné à recueillir les observations.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Convention d'adhésion des partenaires au dispositif "Chéquiers activités Pass Cantal" du Département du Cantal - 2026-2027 (N° DE_2026_121)

Le Département du Cantal reconduit pour la saison 2026/2027 son chéquier d'activités Pass Cantal, destiné aux jeunes de 3 à 17 ans. La collectivité y adhère depuis plusieurs saisons afin d'en faire bénéficier les familles dans le cadre de l'école de musique intercommunale. Le conseil approuve la convention d'adhésion et autorise le Président à la signer.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (N° DE_2026_122)

Le nouveau Projet éducatif de territoire intercommunal (PEDTI) 2026-2029, approuvé le 24 novembre 2025, est centré sur la citoyenneté et l'engagement des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans. Sa mise en œuvre nécessite la signature d'une nouvelle convention avec les services de l'État et la CAF, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2026. Le conseil approuve cette convention et autorise le Président à la signer.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Modification des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal du Carladès (N° DE_2026_123)

Les statuts de l'OTI, EPIC créé en 2007 et en vigueur depuis le 15 septembre 2020, sont actualisés. La composition du comité de direction est portée à 26 membres (7 élus titulaires et 7 suppléants, 6 socio-professionnels titulaires

et 6 suppléants), les désignations des socio-professionnels sont sécurisées (ès qualités) et les missions de l'OTI clarifiées. Le conseil approuve les nouveaux statuts, qui se substituent à ceux de 2020 et entrent en vigueur après transmission à la Préfecture du Cantal.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Désignation complémentaire des représentants de Carladès Communauté au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du Carladès (N° DE_2026_124)

La représentation de la collectivité étant portée de 6 à 7 membres titulaires et suppléants, il convient de compléter la désignation initiale du 9 avril 2026. Le conseil désigne un 7e membre titulaire et un 7e membre suppléant parmi les conseillers communautaires, le scrutin non secret ayant été décidé à l'unanimité. Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire, notamment les notifications aux membres désignés.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Convention-cadre pluriannuelle de partenariat 2026-2030 avec l'Association Les Flocons Verts pour la valorisation et l'animation de la station de pleine nature « Pailherols en Carladès » (N° DE_2026_125)

Pour valoriser et animer la station de pleine nature « Pailherols en Carladès », la collectivité conclut une convention-cadre pluriannuelle de partenariat 2026-2030 avec l'association Les Flocons Verts. Elle prévoit un soutien forfaitaire de 10 000 € par an cofinançant un poste à temps plein (1 ETP), soit un engagement maximal de 50 000 € sur la période, sous réserve du vote annuel des crédits. Le conseil approuve la convention, autorise le Président à la signer et inscrit les crédits au chapitre 65.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2026 avec l'Association Les Flocons Verts (N° DE_2026_126)

En déclinaison de la convention-cadre, la CAOM 2026 fixe les engagements réciproques pour l'année. Le conseil attribue une subvention de fonctionnement de 10 000 €, versée en deux fractions (avance de 75 % à la signature, solde de 25 % après validation du bilan d'activité et du compte rendu financier). Il approuve la convention, autorise le Président à la signer et impute la dépense au budget primitif 2026.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Mise à jour du plan intercommunal des itinéraires de randonnée - Dénomination des parcours et inscription au PDIPR (N° DE_2026_127)

Un travail de révision et d'harmonisation du réseau de sentiers a été engagé afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de randonnée communautaire. Il porte sur de nouvelles dénominations de parcours et l'intégration de nouveaux itinéraires recensés au tableau annexé. Le conseil approuve cette nouvelle organisation et prévoit l'inscription des sentiers concernés au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Cantal.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Demande de subvention au titre du fonds vert Axe 3 - Création d'un tronçon de la voie de mobilité active du Carladès liaison cyclable (N° DE_2026_129)

Classée en densité rurale, la collectivité est éligible au Fonds vert Axe 3 « Mobilités durables » pour cette liaison, en l'absence d'infrastructure continue et sécurisée vers le premier pôle d'emploi du territoire. Le plan de financement mobilise le Fonds vert à 50 % (36 595 €), la DETR à 30 % (21 957 €) et un autofinancement de 20 % majoré de la TVA. Le conseil approuve le projet et son plan de financement, et sollicite la subvention de 36 595 € auprès du Préfet du Cantal.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Approbation du Programme Pluriannuel de GEstion (PPG) sur le Bassin Bromme-Siniq et Goul (N° DE_2026_130)

Faute de structure de gestion à l'échelle du bassin, six EPCI exercent la compétence GEMAPI via l'Entente du bassin Bromme-Siniq-Goul, dont le PPG fait suite à deux années de diagnostic. Couvrant 482 km de cours d'eau sur 503 km², le programme 2027-2031 vise la qualité de l'eau, la préservation des zones humides et l'adaptation au changement climatique, sa première phase étant portée par le futur EPAGE Truyère. Le conseil approuve les actions programmées, demande leur déclaration d'intérêt général et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

GEMAPi Cère Amont - Projet d'aménagements agro-pastoraux sur les sources du Giou et du Mamou (N° DE_2026_131)

Les zones humides remarquables des sources du Giou et du Mamou (7,7 ha), diagnostiquées par le service GEMAPI et le CEN Auvergne, jouent un rôle clé de stockage de l'eau face à la sécheresse. Le projet (renaturation, passages à gué, bacs d'abreuvement, plantation de haies) représente 110 000 € HT financés à 80 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et 20 % en autofinancement, avec une phase opérationnelle dès l'étiage 2026. Le conseil approuve le plan de financement, valide la convention avec les propriétaires riverains et autorise les démarches (subventions, dossier loi sur l'eau).

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Attribution d'une aide économique à Thiézac rénovation - Acquisition dune machine à projeter mini vario (N° DE_2026_132)

Dans le cadre de sa compétence de soutien au développement économique (convention de délégation conclue avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes), la collectivité accompagne l'entreprise Thiézac Rénovation. L'aide s'élève à 1 000 € sur un coût total d'acquisition de 12 500 € HT, en complément des financements LEADER sollicités. Le conseil approuve l'aide ainsi que la convention ECO-2026-008 et autorise le Président à la signer.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Décision Modificative n° 1 - Budget Principal - Exercice 2026 (N° DE_2026_133)

La DM n° 1 procède à un ajustement technique de la section de fonctionnement, sans incidence sur les grands équilibres budgétaires. Elle réduit de 670,88 € les crédits du compte 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles) et majore d'autant le compte 65188 (autres charges de gestion courante). Le conseil approuve cette décision modificative, intégralement compensée au sein de la section de fonctionnement.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Demande de subvention au titre du fonds vert Axe 1 - Rénovation énergétique de la Grange communautaire (N° DE_2026_134)

La Grange communautaire, siège de la collectivité, présente un déficit de confort thermique estival ; le projet conjugue confort d'été passif, électrification des usages et production d'énergie renouvelable en autoconsommation. D'un coût prévisionnel de 79 540 € HT, l'opération respecte la participation minimale de 20 % du maître d'ouvrage. Le conseil approuve le projet, adopte le plan de financement (Fonds vert Axe 1 à 80 %, soit 63 632 € ; autofinancement 15 908 €) et autorise le Président à déposer la demande de subvention.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Délibération relative à la création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) (N° DE_2026_135)

Désignations des 10 membres titulaires et des 10 membres suppléants à proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) pour la Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Philippe MOURGUES
Président de séance

Annie DELRIEU TOURTOULOU
Secrétaire de séance

Carladès Communauté (Cantal)